

Règlement du Championnat d'été 2022

AS Cormelles Tennis de Table

L'Association Sportive (AS) Cormelles Tennis de Table organise un championnat de tennis de table au cours de l'été 2022.

Le présent règlement a pour objet d'informer les participants des modalités de sa réalisation.

Article 1. Lieu

01

Article 2. Dates

01

Article 3. Conditions de jeu

01

Article 4. Formule

01

Article 5. Horaires

02

Article 6. Inscription

02

Article 7. Règle d'avantage

03

Article 8. Attribution des points, bonifications, et prime d'assiduité

04

Article 9. Classement général

05

Article 10. Récompenses

05

Article 1. Lieu

L'intégralité du championnat se déroule dans la salle de tennis de table située au sein de la halle des sports de la ville de Cormelles-le-Royal (14123), 4 rue de la Pagnolée.



Article 2. Dates

Le championnat se compose de 8 tournois, 6 tournois en simple et 2 tournois en double, s'échelonnant au long de l'été selon le calendrier suivant :

- Le vendredi 8 juillet 2022 : tournoi en simple.
- Le vendredi 15 juillet 2022 : tournoi en simple.
- **Le vendredi 22 juillet 2022 : tournoi en double.**
- Le vendredi 29 juillet 2022 : tournoi en simple.
- Le vendredi 5 août 2022 : tournoi en simple.
- **Le vendredi 12 août 2022 : tournoi en double.**
- Le vendredi 19 août 2022 : tournoi en simple.
- Le vendredi 26 août 2022 : tournoi en simple.

Article 3. Conditions de jeu

Les tables utilisées sont des Cornilleau 740 ou 640 bleues et les balles des Cornilleau 3* blanches.

Article 4. Formule

Chacun des 6 tournois en simple et des 2 tournois en double constitutifs du championnat donne lieu à :

- Un classement intégral des participants.
- L'application d'une « Règle d'Avantage » (cf. Article 7).
- L'attribution de points comptant pour le classement général du championnat (cf. Article 8).

La participation à l'un des tournois vaut inscription au championnat lui-même.

Il n'est pas requis de participer à l'ensemble des tournois ; tous les joueurs figurent au classement général du championnat dès lors qu'ils participent à au moins l'un des 8 tournois qui le compose.

L'organisation et la mise en œuvre des tournois relèvent du responsable de la compétition et peuvent être modulées selon le nombre de participants : déroulement général de l'épreuve, constitution des poules, nombre de manches...

Le championnat d'été ne fait pas l'objet d'une homologation et n'engage pas les points de classement FFTT des participants.

Par ailleurs, l'AS Cormelles Tennis de Table se réserve le droit de reporter ou d'annuler un ou plusieurs tournois du championnat d'été.

Article 5. Horaires

Chaque soir de tournoi, la salle est ouverte aux participant à partir 19h30.

Les inscriptions ont lieu entre 19h30 et 20h30.

Le début du tournoi est prévu à 20h30.

Article 6. Inscription

Modalités générales

Les joueurs souhaitant participer à l'un des tournois du championnat s'inscrivent le soir même de la compétition auprès du responsable du tournoi.

Conditions requises

Tous les pratiquants de tennis de table peuvent s'inscrire dès l'âge de 12 ans, qu'ils soient licenciés FFTT ou non.

Les mineurs doivent être placés sous la responsabilité d'un parent ou d'un accompagnateur.

Nombre de participants

Le nombre de participants au championnat n'est pas limité.

Les capacités d'accueil de la salle imposent de limiter le nombre de participants à un même tournoi du championnat.

Lorsque 48 participants sont déjà inscrits, l'AS Cormelles Tennis de Table se réserve le droit de clore les inscriptions, celles-ci se faisant dans l'ordre d'arrivée des joueurs sur le lieu de la compétition.

Tournois en double

Comme pour les tournois en simple, les paires de joueurs s'inscrivent peu avant le début de la compétition ; aucune inscription préalable n'est requise.

La constitution des paires est établie par les participants eux-mêmes en amont du tournoi et ne relève pas du responsable de l'épreuve.

Coût

Le coût de l'inscription est de 3 euros par tournoi et par personne.

L'AS Cormelles Tennis de Table offre à ses adhérents le coût de l'inscription à 2 des 8 tournois de leur choix.

Article 7. Règle d'avantage

Une règle d'avantage s'applique à l'ensemble des parties des tournois, en simple ou en double.

Elle donne lieu à un avantage de points, au début de chaque manche d'une partie, au bénéfice du joueur ou de la paire de joueurs dont le classement FFTT est inférieur de plus de 99 points à celui de son adversaire ou de la paire adverse.

Le choix revient au joueur ou la paire de joueurs dont le classement est inférieur de prendre ou non l'avantage de points accordé en début de partie, et ce définitivement pour l'ensemble des manches de la partie à venir.

Calcul de l'avantage

Le classement FFTT retenu est le classement officiel le plus récent, soit le classement de fin de seconde phase pour les joueurs licenciés au cours de la saison 2021-2022 ou le dernier classement officiel des joueurs anciennement licenciés.

Les joueurs n'ayant jamais été licenciés auprès de la FFTT se voient attribuer un classement de 500 points.

Le tableau 1 ci-dessous précise les modalités de calcul de l'avantage.

Tableau 1 : Calcul de l'Avantage

Ecart de classement (points FFTT)	0 - 99	100 - 199	200 - 299	300 - 399	400 - 499	500 - 599	600 - 699	700 et plus
Points de départ du moins bien classé	0	+1	+2	+3	+3	+3	+3	+3
Points de départ du mieux classé	0	0	0	0	-1	-2	-3	-4

Tournois en double

En double, le classement en points d'une paire se fait par l'addition des points de classement individuel des deux joueurs et permet ainsi de calculer l'écart de classement entre deux paires adverses par soustraction des deux sommes obtenues.

Article 8. Attribution des points, bonifications, et prime d'assiduité

A l'issue de chacun des 8 tournois du championnat, les joueurs ou les paires de joueurs ayant participé se voient attribuer des points et/ou des bonifications selon leurs places respectives.

Le système d'attribution des points et des bonifications en simple et en double est identique ; les points gagnés en double viennent s'ajouter tels quels aux points de classement général de chacun des joueurs de la paire.

Points

Des points sont d'abord attribués selon le nombre de participants au tournoi (N), dans un ordre décroissant de la première à la dernière place selon la suite présentée dans le tableau 2 ci-dessous.

Tableau 2. Points

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	...	Dernier
Points	N	N-1	N-2	N-3	N-4	N-5	N-6	...	1

Bonifications

Des bonifications sont ensuite attribuées aux 16 premiers du tournoi, telles que précisées dans le tableau 3 ci-dessous.

Elles s'ajoutent aux points précédents et demeurent inchangées quel que soit le nombre de participants au tournoi (inférieur ou supérieur à 16).

Tableau 3. Bonifications

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	13 ^e	14 ^e	15 ^e	16 ^e
Bonus	+30	+25	+22	+19	+17	+15	+13	+11	+9	+7	+6	+5	+4	+3	+2	+1

Exemple donné pour un tournoi réunissant 20 participants

Le tableau 4 ci-dessous montre l'attribution des points et des bonifications dans ce cas donné pour l'exemple.

Tableau 4. Attribution des points et des bonifications pour 20 joueurs

Place	1 ^{er}	2 ^e	3 ^e	4 ^e	5 ^e	6 ^e	7 ^e	8 ^e	9 ^e	10 ^e	11 ^e	12 ^e	...	18 ^e	19 ^e	20 ^e
Points	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	...	3	2	1
Bonus	+30	+25	+22	+19	+17	+15	+13	+11	+9	+7	+6	+5	...	x	x	x
Total	50	44	40	36	33	30	27	24	21	18	16	14	...	3	2	1

Prime d'assiduité

Une prime d'assiduité récompense la constance des joueurs à participer régulièrement aux tournois proposés.

Elle est attribuée à l'issue du dernier tournoi du championnat d'été, selon les modalités présentées dans le tableau 5 ci-dessous.

Tableau 5. Primes d'assiduité

Nombre de participations	6 sur 8	7 sur 8	8 sur 8
Prime d'assiduité	20 points	40 points	60 points

Article 9. Classement général

L'addition des points gagnés à l'occasion de l'un ou plusieurs des tournois du championnat d'été permet l'établissement d'un classement général de l'ensemble des joueurs ayant participé ; ce classement est actualisé à l'issue de chaque tournoi et consultable sur le site internet et la page Facebook du club.

Au terme du dernier tournoi, les primes d'assiduité sont ajoutées, le classement général est arrêté et devient définitif.

Un podium est constitué et le premier du classement général obtient le titre de champion de l'été.

Article 10. Récompenses

Des récompenses sont attribuées aux 4 premiers du classement général :

1^{er} → 150 euros de bons Wacksport.

2^{ème} → 100 euros de bons Wacksport.

3^{ème} → 75 euros de bons Wacksport.

4^{ème} → 50 euros de bons Wacksport.